

LES LABELS ECOLOGIQUES

Label Ecolabel européen



L'écolabel européen, créé en 1992, est la certification écologique officielle européenne. A performances d'usage égales, l'écolabel européen distingue les produits dont l'impact sur l'environnement est réduit. Les objectifs sont de : "promouvoir la conception, la production, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant une incidence moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie" et de "mieux informer les consommateurs des incidences qu'ont les produits sur l'environnement, sans pour autant compromettre la sécurité du produit ou des travailleurs, ou influencer de manière significative sur les qualités qui rendent le produit propre à l'utilisation".

Pour obtenir l'écolabel européen, le produit doit répondre à des critères écologiques et d'aptitude à l'usage. Ces critères résultent de négociations entre représentants européens d'industriels, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement, de distributeurs et des pouvoirs publics.

Label Ange Bleu



L'Ange Bleu (Der Blauer Engel) est un écolabel d'origine allemande, créé en 1977. Il est décerné par le Jury Umweltzeichen, composé de 13 membres (associations de défense de l'environnement, de défense des consommateurs, syndicats, etc.). Il n'est décerné qu'à des produits conformes à un cahier des charges réputé particulièrement strict. On compte pas moins de 4 000 produits certifiés "Der Blauer Engelen" en Allemagne. L'Ange Bleu est membre du Global Ecolabelling Network.

Label Cygne Nordique



L'écolabel officiel, le Cygne Nordique, a été introduit par le Conseil des Ministres Nordique, une organisation à but non lucratif commissionnée par le gouvernement Suédois et le parlement. Les exigences de cet écolabel répondent principalement aux considérations de l'environnement extérieur, mais impliquent également l'environnement intérieur, avec des critères stricts durant tout le cycle de vie du produit. C'est l'écolabel le plus important et le plus connu en Suède. Il est également utilisé de manière générale dans les autres pays Scandinaves (Danemark, Norvège, Finlande, Islande).

Label FSC (Forest Stewardship Council)



Créé en 1993 le logo FSC signale au public un produit correspondant à un cahier des charges clair, transparent et vérifié par des certificateurs indépendants, avec la caution d'une des plus grandes ONG environnementales (le WWF et Greenpeace). Il permet d'identifier le bois et ses produits dérivés ou des produits issus d'une forêt bénéficiant d'une gestion forestière respectant les principes du développement soutenable tels que définis à Rio en juin 1992.

Le FSC est fondé sur le respect systématique et obligatoire de la totalité de dix principes et critères, internationaux. L'écolabel s'applique à toutes les forêts, boisements ou arbres susceptibles de faire l'objet d'une écocertification FSC, des boisements de l'extrême nord à ceux des forêts tropicales, pour la certification d'une bonne gestion forestière.

Label PEFC (“Pan European Forest Certification” devenu “Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes”)



A l'origine, PEFC a été créé par des forestiers européens visant une certification pour la zone paneuropéenne. Ces derniers considéraient le système FSC (Forest Stewardship Council), première certification forestière créée en 1992 après RIO, comme inappropriée au morcellement de la forêt européenne et, par conséquent, trop coûteuse à mettre en œuvre. En outre, l'intérêt croissant pour la certification d'une gestion forestière durable, incluant les aspects sociaux et économiques, a conduit la plupart des forestiers européens à rechercher une alternative au système FSC, alors que d'autres labels se développaient en Amérique du Nord et en Europe du nord.

Dans les années 2000, PEFC a proposé son système de certification aux forestiers et filière bois hors de la zone paneuropéenne, en Afrique équatoriale, en Australie, et dans certains pays d'Amérique du Sud, en l'adaptant aux spécificités des forêts de ces zones.

Label ÖkoTest



Öko Test est une association allemande et indépendante d'écoconsommateurs qui teste la qualité écologique de nombreux produits de consommation sur le marché. Les résultats de ces tests indépendants sont publiés dans un magazine devenu très populaire en Allemagne. Il n'y a pas d'équivalence en France. Ils pourraient être comparés à “UFC Que Choisir” ou “60 millions de consommateurs” mais version écologique.

Label Cosmebio



Le label Cosmébio écologique et biologique garantit que l'on trouve au minimum 95% d'ingrédients naturels, au minimum 10% d'ingrédients bio sur le produit fini et 95% d'ingrédients bio sur le total des ingrédients végétaux. Les ingrédients suivants sont interdits : les silicones (polluants), les OGM, les conservateurs de synthèse, les colorants synthétiques, les parfums de synthèse, les ingrédients issus du pétrole.

Il y a une tolérance de 5% d'ingrédients de synthèse choisis parmi une liste restrictive. Cette liste comprend la soude (indispensable pour la fabrication des savons) et plusieurs conservateurs. Les procédés de fabrication doivent respecter l'environnement. Les tests sur les animaux sont interdits.

Label Agriculture Biologique (AB)



Le label Agriculture biologique est attribué aux produits issus de l'agriculture biologique. L'Agriculture Biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Certification ECOCERT



ECOCERT est un organisme indépendant de contrôle et de certification intervenant principalement dans l'agriculture biologique. ECOCERT effectue les contrôles de 70% des entreprises (production et transformation) du "bio" (label AB) en France et 30% dans le monde, en étant présent dans 80 pays.

Créé en 1991, il est issu d'un mouvement associatif européen (Belgique, Espagne, Allemagne...) dont la France était le leader dans les années 1970. Actuellement ECOCERT élargit son activité à d'autres domaines en s'appuyant sur sa réputation d'exigence et d'impartialité : cosmétiques bio, textiles, produits équitables, espaces verts écologiques (label Eve).

La marque NF Environnement



Créée en 1991, la marque NF Environnement est l'écolabel français, délivré par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. C'est une marque volontaire de certification de produits et services. Les entreprises qui souhaitent l'obtenir peuvent en faire la demande.

Elle a pour objet d'attester la conformité des produits ou services aux exigences définies dans des cahiers des charges (ou référentiels) et qui portent sur la qualité d'usage et la qualité environnementale des produits.

La marque NF Environnement est destinée à certifier, tout au long de leur cycle de vie, que les produits ou services sur lesquels elle est apposée présentent un impact négatif moindre sur l'environnement et une qualité d'usage satisfaisante par rapport à d'autres produits ou services analogues présents sur le marché.

Elle est régie par un document de référence, "les règles générales de la marque NF Environnement" révisées le 15 avril 2005.